

# Programme provincial 2024

## Ecolo Brabant wallon

### Table des matières

Chapitre 1. La transition institutionnelle et de gouvernance .....	2
Chapitre 2. Environnement : protéger les citoyens des inondations, des canicules et développer la biodiversité.....	4
Chapitre 3. Des services de proximité pour répondre aux enjeux de mobilité .....	10
Chapitre 4. La transition énergétique et climatique .....	12
Chapitre 5. Un enseignement en phase avec la réalité.....	16
Chapitre 6. Urbanisme .....	21
Chapitre 7. Une économie prospère et juste .....	24
Chapitre 8. Culture .....	29
Chapitre 9. Une Province pour grandir.....	33
Chapitre 10. Un territoire pour nos Aîné.es.....	36
Chapitre 11. La santé en Brabant wallon : une priorité essentielle .....	38



## Chapitre 1. La transition institutionnelle et de gouvernance

La Déclaration de Politique Régionale du nouveau gouvernement wallon (MR-Les Engagés) prévoit la **suppression de l'institution provinciale**, un sujet qui alimente le débat politique et public depuis longtemps, avec pour objectif de réduire la complexité institutionnelle.

Depuis plus de 20 ans, Ecolo défend une position similaire et propose la **création de structures supra-communales** organisées autour de bassins de vie. En effet, un nombre croissant de communes, particulièrement les plus petites, souhaitent collaborer à ce niveau, car elles manquent souvent de ressources financières et humaines pour mener à bien des projets qui leur sont chers.

Ce modèle permettrait de réaliser des **économies d'échelle**, libérant ainsi davantage de fonds pour améliorer les services aux citoyens. Nous aspirons à une organisation provinciale qui encourage les communes à développer des politiques et des projets communs, facilite leur coordination, et génère des économies significatives. Ces économies pourraient alors être réinvesties dans les services publics, renforçant ainsi les bénéfices pour la population.

Cette approche, basée sur les bassins de vie, correspond à un sentiment d'appartenance territoriale partagé par les citoyens et les autorités locales.

Cela dit, les provinces existent toujours et doivent continuer à s'adapter à ces évolutions. Quelles que soient les transformations à venir, les nombreux services qu'elles rendent aux citoyens, dans des domaines variés tels que l'enseignement, la culture, l'environnement, la santé ou encore le tourisme, doivent être préservés. Les **ressources publiques des provinces** doivent être utilisées de manière transparente et au service **de l'intérêt général**.

Enfin, les réformes et le transfert progressif des compétences provinciales vers la Région wallonne ou des structures supra-communales doivent s'effectuer dans le respect des emplois et des services offerts aux citoyens.

### Ecolo propose

- De fournir encore plus **de services aux communes** dans le cadre de la supra-communalité et de sa mise en place.
- D'inciter à plus de **collaboration entre provinces** voisines quand les bassins de vie « naturels » sont situés sur le territoire de deux provinces, y compris en termes de mobilité, de culture et d'environnement (parcs naturels et nationaux).
- De mettre en place des méthodes de travail plus collaboratives, transversales et efficaces dans un esprit de **management moderne** des richesses humaines, qui renforce l'autonomie de travail du personnel provincial.
- D'intégrer des critères de genre, sociaux et environnementaux dans les **marchés publics**. C'est une obligation légale dans les entreprises privées, pourquoi pas dans les entreprises publiques ?



- De promouvoir la participation citoyenne
  - En améliorant la visibilité des **budgets participatifs** et en étendant les moyens y consacrés.
  - En créant une **assemblée délibérative citoyenne** sur les enjeux climatiques comme ça a été le cas en province du Luxembourg.



## Chapitre 2. Environnement : protéger les citoyens des inondations, des canicules et développer la biodiversité

En Brabant wallon, la superficie bâtie a quasiment doublé en certains endroits en seulement 30 ans, menaçant la biodiversité et la nature sous la pression de l'habitat et des zones d'activité économique. De plus, la mobilité centrée sur la voiture contribue de manière significative aux émissions de CO2 et au réchauffement climatique. Le dérèglement climatique amplifie les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses et les canicules. Ces phénomènes représentent des menaces croissantes sur la sécurité et le bien-être des citoyens. Il est essentiel de mettre en place des mesures concrètes pour protéger les citoyens tout en accompagnant les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, dans l'adaptation à ces nouvelles réalités.

Nous voulons également mettre en œuvre rapidement le **projet de maillage écologique** déjà planifié sous cette dernière législature. La **biodiversité** est un rempart important pour lutter contre les effets du dérèglement climatique. Nous devons la préserver et la renforcer.

L'**étalement urbain** non maîtrisé contribue à l'aggravation des inondations et à la création d'îlots de chaleur en milieu urbain. Il est nécessaire de revoir l'aménagement du territoire en y intégrant des solutions basées sur la nature pour limiter les effets des canicules et améliorer la gestion des eaux pluviales.

L'**agriculture** est à la fois victime mais aussi responsable de l'intensité des phénomènes climatiques (coulées de boue, ruissellement des eaux de pluie, etc.). Le modèle intensif actuel, basé sur la monoculture et l'usage de pesticides, contribue à la dégradation des sols et à l'émission de gaz à effet de serre, tout en fragilisant les exploitations agricoles face aux périodes de sécheresse ou aux fortes précipitations.

Concernant la **gestion de l'eau**, il faut pouvoir donner à tous un accès à une eau de qualité et à des cours d'eau naturels en Brabant wallon. Les polluants comme les pesticides, hormones, perturbateurs endocriniens et PFAS ne sont pas traités par les systèmes actuels de gestion des eaux usées, posant un risque pour la santé publique. En outre, les sécheresses récurrentes rendent essentielle la préservation des ressources en eau.

Nos propositions en faveur de la **protection de l'environnement** se retrouvent d'ailleurs en filigrane de tous les thèmes abordés dans notre programme. Nous estimons que toute décision politique doit tenir compte de ses conséquences sur l'environnement. La qualité de celui-ci est intimement liée à notre santé, et son respect doit être au cœur de chaque domaine d'action, que ce soit dans l'emploi, l'économie ou la santé.

**Ecolo propose**



- De **planter des haies** et des bandes végétales pour limiter les coulées de boue lors des fortes pluies. Ces infrastructures vertes permettent de réduire les risques d'inondations et d'érosion des sols, tout en augmentant la biodiversité et en améliorant la résilience des terres agricoles.
- D'aider financièrement les agriculteurs à adopter des **pratiques agricoles durables** et résilientes face aux sécheresses et aux canicules. Cela inclut la promotion de techniques agroécologiques, comme l'implantation de cultures résistantes à la sécheresse, ou encore la gestion efficiente de l'eau grâce à des systèmes d'irrigation économes.
- De protéger les **zones centrales de biodiversité**, comme les zones humides et milieux aquatiques du Brabant wallon, les pelouses calcaires et les carrières de porphyre, qui jouent un rôle crucial dans la régulation des inondations et la captation du carbone.
- D'étendre à 5 % du territoire les **zones d'intérêt biologique** protégées.

## Agriculture

- De mettre systématiquement en œuvre les « **mesures agroenvironnementales** » existantes, telles que les prairies naturelles, tourbières ou bandes réservées à la faune, qui sont financées par l'Union européenne. Ces actions peuvent paraître marginales mais ont un impact important sur les espèces qui les utilisent comme refuges et repères. Ils permettent de contrer le problème de l'agrandissement progressif des parcelles. On redécoupe les espaces, sans entraver le travail des agriculteurs. On crée dans le même temps un lien entre agriculteurs et riverains.
- De réaliser un **maillage écologique complet** à travers la province brabançonne, en accompagnant, finançant et informant les agriculteurs, les entreprises et les citoyens sur les bonnes pratiques pour s'adapter au changement climatique, tout en renforçant la biodiversité.
- De protéger la **qualité de nos sols** et de nos eaux en accompagnant les agriculteurs dans la réduction des pesticides pour atteindre le zéro-pesticide.
- D'accompagner et financer les agriculteurs dans la transition vers une **agriculture durable**, avec un soutien pour les pratiques qui renforcent la résilience aux aléas climatiques, comme les systèmes agroforestiers, l'agriculture biologique, ou encore la régénération des sols par la plantation de haies et de cultures pérennes.
- De soutenir les agriculteurs dans la **création de zones tampon** autour des parcelles agricoles pour limiter les inondations et améliorer la gestion des eaux pluviales.
- D'aider les agriculteurs à mettre en place des **systèmes d'irrigation** plus efficaces et économes en eau pour faire face aux sécheresses.
- De mettre en place un réseau d'agro-conseillers spécialisés dans la **résilience climatique** pour accompagner les agriculteurs dans leurs choix stratégiques, que ce soit pour diversifier les



cultures, restaurer les sols ou adapter les pratiques agricoles aux nouvelles conditions climatiques.

## Biodiversité

- De mettre en place une politique d'acquisition des **zones naturelles** (maillage écologique)
- D'encourager les PCDN dans toutes les communes (**Plan communal de Développement de la Nature**), en proposant des aides plus importantes aux projets biodiversité pour les communes disposant d'un tel Plan. Le PCDN est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Il vise à améliorer le réseau écologique du territoire de la commune, en impliquant tous les acteurs locaux pour le développement de la nature.
- De favoriser la **création d'espaces verts urbains** et périurbains pour réduire les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air et favoriser l'infiltration des eaux pluviales, tout en soutenant la biodiversité.
- De mettre en place des **corridors verts** reliant les zones urbaines et rurales, permettant à la fois une meilleure résilience des écosystèmes et une limitation des risques d'inondation.
- D'embaucher un.e éco-conseiller.ère à un niveau supracommunal qui sera appelé à donner un avis éclairé sur les décisions, vérifier le respect de la préservation du réseau écologique et assurer le volet administratif du PCDN.
- D'accompagner des particuliers qui souhaitent cultiver (**potagers et jardins d'agrément**) via les conseils et formations adéquates. Dans ce cadre le CPAR (Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité) peut être un partenaire intéressant.
- D'apporter un soutien supplémentaire à la Verdurisation des **cimetières** : la Région wallonne, via le label cimetières verts, interdit l'utilisation des pesticides dans les cimetières.
- De faire évoluer les critères de « **Villages fleuris** » en encourageant les plantes indigènes et vivaces. Encourager les communes à participer ; les critères également pris en compte pour le label : la présence de potagers collectifs, la commune s'est dotée d'une PCDN, la présence de cimetières végétalisés, etc.
- De promouvoir les **plantes indigènes et mellifères** ainsi que des légumes comestibles (sauf en bordure de route pour des raisons évidentes de santé) ; encourager les conventions bords de route et chemins.

## Urbanisme, égouts et gestion de l'eau



- De soutenir une **dé-bitumisation** des parkings, trottoirs, places, cours d'école... et remplacer avec des recouvrements perméables, pour une meilleure absorption des eaux de pluie et une diminution de la chaleur au sol.
- De **revégétaliser les villes** et centres de villages (rues, places, façades, toitures,...) pour atteindre plusieurs objectifs : diminution de la chaleur lors des pics de températures, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'air.
- De promouvoir une gestion durable des **ressources hydriques** en collaboration avec les agriculteurs, notamment à travers des systèmes de collecte et de réutilisation de l'eau de pluie, et en augmentant la capacité des sols à retenir l'eau grâce à des pratiques agricoles régénératrices.
- D'installer des **récupérateurs d'eau de pluie** en ville (avec filtres et via un circuit de gouttière "intelligent"), hors sol et/ou sous la voirie (mieux protégés) et envisager l'accès à l'eau pour les citoyens, via des pompes "simples" (arrosages de végétaux divers, plantes grimpantes, bacs comestibles...).
- D'intensifier la protection des **nappes phréatiques** et améliorer l'assainissement des eaux usées pour protéger les cours d'eau de la pollution.
- D'encourager la réhabilitation des zones humides et des **plaines inondables** pour absorber les excès d'eau lors des périodes de fortes pluies, tout en régulant les périodes de sécheresse.
- De prévoir un contrôle supra-communal (via INBW) du raccordement (et non communal comme c'est le cas actuellement).
- De redéfinir et **d'actualiser les Zones PASH** (zones de traitement), qui ont 20 ans.
- Imposer l'égouttage des maisons qui sont en zones d'égouttage collectif.
- De stimuler les **zones non-égouttées** ou non-égouttables à avoir une station individuelle, dont il faut contrôler régulièrement l'efficacité (ce qui n'est pas le cas actuellement) via des primes provinciales et des conseil techniques (nouveaux métiers de l'eau d'INBW).
- De limiter les rejets de polluants dans l'eau et leur dissémination dans les eaux de surfaces. INBW doit travailler pour diminuer les **polluants dans l'eau potable** et mener des actions pilotes de filtration et traitement de ces substances. Parallèlement, encourager la limitation du recours à ces substances.
- D'améliorer **l'information aux consommateurs** (totale transparence)

## Inondations

- D'être exemplaire en matière de **perméabilité des sols**, encourager les eco-zonings y compris en améliorant ce qui existe déjà.



- De planter des haies **pour limiter les coulées de boue** et augmenter l'infiltration de l'eau dans les sols agricoles et naturels, réduisant ainsi les risques d'inondations.
- De créer des **zones inondables contrôlées**, en partenariat avec les agriculteurs, pour absorber les excès d'eau et protéger les habitations.
- De rendre les rivières plus résilientes en restaurant leurs **berges naturelles**, en renaturant les cours d'eau et en favorisant la biodiversité aquatique.
- De poursuivre la politique de **lutte contre les inondations** : la Province a déjà beaucoup travaillé sur la problématique des inondations (GISER, subventions bassins d'orage, plateforme inondations...).
- De veiller à ce que les Contrats de Rivières continuent à faire l'inventaire des zones humides et marécageuses en vue d'en faire des lieux de **préservation de la nature**.
- De considérer la rivière comme un **lieu de vie essentiel** : les cours d'eau, étangs, marais doivent être considérés comme des relais de la biodiversité.
- De développer, protéger et restaurer les **puits de carbone naturels** que sont notamment les forêts, les marais, les bocages, etc.

#### Santé environnementale

- De sensibiliser la population à un **mode de vie équilibré** (alimentation saine et équilibrée,...).
- De généraliser les **cantines collectives bio** et locales/circuits courts dans toutes les institutions provinciales.
- De former/sensibiliser les citoyens à la lecture des étiquettes sur les aliments, étiquettes claires sur l'origine des produits et comportant le nutriscore.
- D'appliquer le principe de précaution devant les **risques de pollution**.
- D'imposer **des zones tampons** autour de toutes les collectivités exposées aux pesticides (crèches, écoles, homes, parcs publics, terrains de sport... etc.) pour protéger la santé des riverains

#### Déchets

- De généraliser le recours aux **poubelles à puces** pour tout le BW, assurer le ramassage des organiques et leur valorisation (via la biométhanisation, ). L'enjeu est de réduire les coûts, de développer le déchet-ressource et le relocaliser.
- D'impulser la réflexion autour des conteneurs à puces en ce qui concerne les appartements, les rues sans trottoirs, etc. Et mettre en place des incitants pour encourager ces système.
- D'encourager le collecte de déchets verts en ville et le **compostage** de quartier en campagne.



- De promouvoir et soutenir tout ce qui est RRR (**Réduire-Réutiliser- Recycler**) : repair café, donneries, ressourceries en lien avec économie sociale, actions zéro-déchets...
- De promouvoir la collaboration avec les ressourceries dans les parcs à conteneurs.



## Chapitre 3. Des services de proximité pour répondre aux enjeux de mobilité

La mobilité est un enjeu crucial en Brabant wallon, une province où la voiture individuelle règne en maître. Cette dépendance à l'automobile entraîne non seulement des embouteillages quotidiens mais aussi une pollution de l'air préoccupante, tout en augmentant notre empreinte carbone. Par ailleurs, elle exacerbe les inégalités sociales, car tout le monde n'a pas les moyens d'acquérir ou d'entretenir un véhicule. Face à ce constat, Ecolo propose une vision de la mobilité qui soit pensée pour tous, intégrée, durable, et respectueuse de l'environnement. En mettant en avant les transports publics, les modes actifs et la mobilité partagée, nous souhaitons faire de la province du Brabant wallon un territoire pionnier dans la transition vers une mobilité plus verte et plus solidaire.

### Ecolo propose

- **De multiplier l'offre de voitures partagées et développer les solutions de mobilité partagée.** Le covoiturage et l'autopartage sont des alternatives qui permettent de réduire le nombre de voitures sur les routes, le manque de places de parking en ville et les frais individuels pour l'utilisation d'un véhicule.
- **De développer une offre de transport en commun de qualité,** qui soit rapide, fréquente, et accessible à toutes les personnes, quel que soit leur lieu de résidence. Cela passe par la mise en place de bus supplémentaires aux heures de pointe, la création de nouvelles lignes et la densification de l'offre existante dans les zones rurales. Il est aussi crucial de rendre les transports en commun plus attractifs en améliorant leur confort, leur accessibilité, leur ponctualité et leur sécurité.
- **De créer un mobipôle par village :** les mobipôles sont des lieux où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité: transports publics (bus et train), stationnement voiture, stationnement sécurisé pour vélo, relai pour le covoiturage, voitures partagées, etc. Ces mobipôles doivent être accessibles aisément à pieds ou à vélo. Ces mobipôles devraient être prévus dans chaque village et reliés entre eux par un maillage multimodal. Chaque travaux devraient ainsi être réalisés dans ce sens : en prévoyant des bandes de bus, piste cyclable, trottoir et bande de voiture.
- **De renforcer l'intermodalité** en Brabant wallon en facilitant les correspondances entre les différents modes de transport. Cela inclut le développement de parkings de dissuasion bien connectés au réseau de bus et de trains, ainsi que la création d'infrastructures de qualité pour les cyclistes (parkings sécurisés, pistes cyclables reliant les gares, etc.).
- **De promouvoir les modes de transport actifs,** comme la marche et le vélo, en investissant massivement dans des infrastructures cyclables sécurisées. Il est important de développer un réseau cyclable complet, cohérent et sécurisé, à la fois pour les déplacements quotidiens



et pour les loisirs, afin d'encourager un changement culturel dans nos habitudes de déplacement. Les piétons ne doivent pas être oubliés : des trottoirs larges, des passages sécurisés, ainsi que des zones piétonnes dans les centres-villes sont essentiels. Nous voulons développer une cartographie des sentiers du BW, pour une exploitation quotidienne et touristique.

- **D'accélérer la transition vers une mobilité douce** en Brabant wallon en adoptant des mesures incitatives pour réduire l'usage de la voiture individuelle. Parmi ces mesures, nous proposons la mise en place de zones à faibles émissions dans les centres-villes, des plans de mobilité intégrés pour les entreprises, ainsi qu'un soutien financier pour l'achat de vélos électriques ou l'utilisation des services de partage de vélos et de voitures.
- **D'améliorer la sécurité routière** en réaménageant l'espace public. Cela inclut la création de rues résidentielles où la vitesse est limitée, l'installation de dispositifs pour ralentir la circulation dans les quartiers, et l'amélioration de la signalisation et des passages piétons aux abords des écoles, afin de protéger les usagers les plus vulnérables.
- **De donner priorité aux déplacements locaux** en facilitant les trajets de courte distance sans voiture. Nous voulons encourager le développement des circuits courts de mobilité en soutenant les initiatives locales qui visent à promouvoir les trajets à pied, à vélo ou en transport en commun pour les distances courtes. Ces solutions locales doivent être pensées en complémentarité avec les grandes infrastructures de transport.
- **De favoriser l'électrification des transports** pour diminuer les émissions de CO2 liées aux déplacements en voiture. Cela passe par l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'espace public.



## Chapitre 4 : La transition énergétique et climatique

Les énergies fossiles sont la cause principale du **réchauffement climatique**. Nous devons atteindre, en Belgique et en Europe, « 100 % d'énergies renouvelables » avant 2050 (avec une étape intermédiaire pour la Belgique de minimum 30 % en 2030) . Toutes les énergies nécessaires pour y arriver sont disponibles et, en y mettant la volonté politique, il est tout à fait possible de couvrir la presque totalité de la demande par le photovoltaïque et l'éolien, couplés à du stockage, de la flexibilité et une réduction de la consommation.

En 2022, les **émissions des gaz à effets de serre** dans le transport (+15,8 %) sont en augmentation. Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+14,5 %). Les émissions pour le secteur résidentiel ont en revanche chuté de 37,1 %. Les autres secteurs ont également enregistré des baisses notables sur l'ensemble de la période 1990-2022. <sup>1</sup>

A l'échelle provinciale, pour faire face aux enjeux liés à l'énergie, Ecolo BW propose de travailler sur 3 axes :

- Investir dans **l'utilisation rationnelle de l'énergie** des bâtiments.
- Investir dans la **mobilité douce et les transports publics**
- Autoproduire la totalité **de l'électricité à l'aide du renouvelable** à l'horizon 2050.

### Ecolo propose

#### ➤ **D'investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie par les bâtiments**

Il est évident que nous ne pouvons plus dépendre d'une énergie massivement importée, chère et sale. Il est donc important de s'attarder sur ce point : consommer moins, consommer mieux et consommer autrement. Nous pensons à l'isolation des bâtiments mais aussi aux matériaux utilisés dans la construction, la régulation des installations de chauffage et des consommations électriques.

- Sur base de cadastre complet du patrimoine mobilier provincial et d'une évaluation exhaustive des travaux à réaliser pour les rendre performants énergiquement et tendre vers la décarbonation (chauffage, électricité,...) adopter une vision de **rénovation à long terme**. Les investissements iront vers les travaux nécessaires à cette mise en conformité des bâtiments publics provinciaux avec les standards actuels de limitation des consommations énergétiques perdues.
- Pour s'adapter aux dérèglements climatiques, nous privilégierons les procédés **d'architecture bioclimatiques** pour toutes les infrastructures provinciales.

---

<sup>1</sup><https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre/emissions-par-secteur>



- Inclure les éléments de développement durable « **énergie et matériaux** » dans les cahiers de charge pour la construction et la rénovation de bâtiments par les pouvoirs publics.
- Instaurer une prime provinciale à la qualité des matériaux utilisés dans la construction des habitations : prime aux isolants naturels, à la **qualité écologique des matériaux** et leur caractère démontable.
- Apporter un soutien aux communes qui veulent accompagner les ménages à investir dans **l'isolation de leur logement** (ex : Rénov Energie : Gembloux, Namur, Nivelles,...)
- Installer des capacités **de production renouvelables** sur les bâtiments provinciaux.
- Mettre le patrimoine immobilier et foncier provincial à disposition des **communautés d'énergie**. Le but premier étant d'offrir un accès à l'énergie à prix démocratique et stable. En permettant l'autoconsommation collective d'énergie instantanée, proche de là où elle est produite, ces communautés d'énergie permettent aussi de décharger le réseau électrique. C'est un atout majeur pour la société dans son ensemble car cela réduit sensiblement les besoins et donc les coûts d'investissements dans le renforcement du réseau électrique.
- Affecter le personnel pour organiser, en suppléance ou en mutualisation pour plusieurs communes, des services de **tuteurs d'énergie** au sein de permanences communales facilement accessibles au public.
- Soutenir le développement de **l'éclairage intelligent** sur la voie publique et dans les bâtiments.

#### ➤ **De miser sur la mobilité douce et les transports publics**

L'impact du transport routier sur le climat est énorme. Les émissions du secteur des transports constituent 23,4 % des émissions totales en 2022 (contre 14,4 % en 1990). Travailler pour le réduire constitue un véritable défi, surtout pour un territoire comme le BW qui ne fait que se développer.

- Adopter une politique d'aménagement du territoire centrée sur la **mixité des fonctions** et une politique de centres.
- Travailler prioritairement sur les **déplacements domicile-travail** et domicile-école qui sont des déplacements réguliers, pour lequel un transfert modal est donc plus facile.
- Développer les réseaux de **bus rapides** sur les grands axes routiers du BW, principalement à destination des zones d'activités économiques mal desservies en transport en commun.
- Poursuivre le développement **du réseau cyclable** entre les communes en privilégiant les accès vers les lieux qui concentrent l'emploi.

#### ➤ **D'auto-produire la totalité de l'électricité consommée en BW grâce au renouvelable en 2050**



Selon l'IWEPS, la consommation finale en électricité du BW est de 9289 GWh<sup>2</sup>. Il faut bien sûr couvrir les besoins des 172 4193 ménages du Brabant Wallon , mais il y a aussi les industries, les commerces, les bureaux,... Il s'agit à la fois de produire de l'énergie verte et de diminuer nos consommations.

En 2020, la consommation globale d'électricité était de 1.974,6 GWh.

En 2020 la production globale d'électricité renouvelable était de 353,1 GWh (éolien, hydraulique, photovoltaïque, et 28.4 GWh pour le solaire thermique, biomasse entreprises et géothermie. Soit une part de  $353,1 / 1.974,6$  ou 17.88 %

- Poursuivre et renforcer les initiatives de sensibilisation et d'information à la population en matière **d'économie d'électricité** via des campagnes de communication.
- Favoriser les initiatives de **réduction des consommations électriques** des bâtiments publics : remplacement des appareils énergivores, réduction de la consommation de l'éclairage public, flexibilité de la consommation,...
- Continuer à sensibiliser le **personnel provincial** aux bienfaits des économies d'énergie et les informer à propos des habitudes à prendre au quotidien pour consommer moins et mieux.
- Soutenir les entreprises et les commerces qui s'engagent dans des projets de réduction de leur consommation d'électricité : éclairage des vitrines de magasins, éclairage en entreprise, meilleure isolation des bâtiments pour éviter le recours à la climatisation en été, ...

## Éolien

Ecolo soutient toutes les sources d'énergie renouvelable qui soient durables : éolien, solaire, géothermie, biomasse durables... Le photovoltaïque et l'éolien joueront un rôle central dans la fourniture d'énergie propre en Belgique, mais aussi en Europe. Toutes les mesures doivent donc être prises pour favoriser leur développement.

Ecolo soutient le développement de l'éolien terrestre tout en garantissant la participation citoyenne. Parallèlement, nous voulons aussi un juste équilibre entre les différentes fonctions territoriales et notamment la protection de la biodiversité.

Lors de la législature 2019-2024, le gouvernement wallon, à l'initiative du Ministre Ecolo de l'Énergie a approuvé le plan « Pax Eolenica » qui définit le cadre administratif pour l'implantation de l'éolien terrestre en réservant 25% au moins à la participation des pouvoirs publics locaux et 25% au moins à la participation citoyenne.

## Biomasse

---

<sup>2</sup>[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=P&theme\\_id=16&indicateur\\_id=811400&sel\\_niveau\\_catalogue=C&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=P&theme_id=16&indicateur_id=811400&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0)

<sup>3</sup><https://www.rtbfb.be/article/le-brabant-wallon-record-belge-des-menages-possedant-le-plus-de-voitures-11435981>



L'activité agricole en Brabant wallon et l'agroforesterie génèrent des déchets, qu'il est possible de valoriser dans des centrales électriques fonctionnant par la combustion de biomasse (écorces non utilisées en papeterie, plaquettes forestière et broyat) ou des biogaz produit par la méthanisation des matières organiques (le compostage à grande échelle). Le potentiel de production du Brabant à 1400 Gwh, c'est-à-dire à plus de la moitié de la consommation actuelle.

Propositions :

- Réaliser le potentiel d'ouverture de nouvelles **centrales biomasse** en Brabant wallon :
- via l'exploitation des **déchets ménagers** générés par le passage aux poubelles à puces
- via l'exploitation des **déchets agricoles**
- Étudier puis réaliser le potentiel d'ouverture de centrales de biomasse par combustion des **broyats et déchets verts**.

### Solaire

Aujourd'hui, 25.000 des 172.000 habitations sont équipées en panneaux solaires

Propositions :

- Réaliser le **potentiel solaire** du Brabant wallon.
- Favoriser un **modèle mixte d'investissement** privé, public et citoyen.



## Chapitre 4 : Un enseignement émancipateur et tourné vers l'avenir

Aller à l'école, c'est bien plus qu'avoir un bon bulletin. **L'enseignement est le moteur de notre société.** Il nous construit comme être humain, contribue à notre **émancipation** et détermine en partie notre identité. Un parcours scolaire épanouissant permet un meilleur départ dans la vie. C'est pourquoi ECOLO est déterminé à soutenir l'enseignement au niveau provincial et communal. L'avenir de nos élèves, étudiants, enseignants et pouvoirs organisateurs est une de nos priorités politiques.

Aujourd'hui, tout le monde fait le constat que notre enseignement a besoin de renouveau. Tests de performance, évaluations communes, difficultés de remédiation, ennui des élèves, désarroi des enseignants, frustration des parents, classes surpeuplées... L'école a besoin de sa **« transition »**, c'est une évidence. Notre conviction : c'est sur le terrain, et par des initiatives locales et partagées que l'enseignement trouvera un nouveau souffle.

Ainsi, en Brabant wallon, le volet enseignement représente à lui seul près de 40 % du budget de la province. Il accueille en effet **5.000 élèves** par jour dans ses écoles et 2.000 élèves dans ses établissements de promotion sociale. L'enseignement provincial compte 7 établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel : CEPES de Jodoigne, ITP de Court-Saint-Etienne, IPES de Wavre, IPET de Nivelles, IPAM de Nivelles, IPES et CEFA de Tubize et EPM de Nivelles. La Province organise de l'enseignement ordinaire général, technique ou professionnel, en alternance (CEFA), spécialisé pour élèves à besoins spécifiques, de promotion sociale et supérieur de type court. D'autres institutions, comme les internats, les centres PMS, les Centres de promotion de la santé, le Centre de langues ou le Centre de Ressources pédagogiques, sont également organisé par la Province.

Nous attachons une grande attention à l'enseignement dans notre province. Par la multiplicité des choix offerts et des pédagogies adaptées à des publics variés, le réseau provincial doit constituer un tissu pour former des adultes heureux et bienveillants, tout en étant capable d'offrir des programmes des formations proches des vécus professionnels à des jeunes désireux d'ancrer leur apprentissage dans les réalités concrètes du monde du travail.

Cet enseignement doit aussi **anticiper les besoins d'un monde en constante évolution**, tant dans ses méthodes d'apprentissage que dans les options proposées. De même, il doit permettre aux jeunes diplômés de pouvoir répondre notamment aux besoins des acteurs économiques de la région. Il s'agit là d'une richesse tant sur le plan social qu'économique.

### Ecolo propose

#### AXE 1 : De réduire les inégalités et permettre l'émancipation

##### 1. Réduire les inégalités

- Répartir les aides provinciales de façon **équitable** entre chaque établissement.



- Organiser **des séances de rattrapage**, avant les examens, en faveur des élèves concernés par le manque de professeurs afin qu'ils s'y présentent avec les mêmes chances de réussite.

## 2. Participation

- Faire de l'école un **lieu de démocratie** et de participation.
- Organiser des **formations pour les délégués** d'élèves afin pour les préparer à siéger au conseil de participation.
- Soutien au programmes **d'éducation civique**.
- Décodage et analyse critique des **médias**.
- Dynamiser les **conseils de parents** et des conseils de participation.
- Soutien à l'investissement participatif au-delà de l'école via le **cours de citoyenneté**.

## 3. Communication et climat dans l'école

- **Ateliers de parole** entre jeunes, entre profs, entre profs et jeunes.
- Projets collectifs favorisant **l'intégration des nouveaux élèves** (potager, etc.).
- Travail sur les thématiques de violence adulte/enfant, enfant/adulte et **la violence institutionnelle** (humiliation).
- Cadastre des initiatives qui existent déjà au niveau de **l'amélioration du climat à l'école** et à partir de là faire des propositions d'amélioration.

## 4. Ouverture sur le monde

- L'école comme **lieu d'ouverture** sur la région et le monde en favorisant, soutenant et encourageant des projets inter écoles et inter réseaux.
- Synergies et **collaborations avec les acteurs locaux culturels**, sociaux, économiques, ou politiques (ex.: centres culturels, bibliothèques...), mais aussi non locaux (ex.: favoriser les échanges d'élèves dans le cadre de projets européens soutenus par la Commission).

## 5. Soutien scolaire

- Renforcement du soutien scolaire, en particulier de la **remédiation immédiate** pendant les cours (ce qui nécessitera de nouveaux engagements).
- Écoles des devoirs : encourager le **tutorat scolaire** entre enfants ou entre ados/enfants ou entre ados. Réintroduire la solidarité dans les écoles.



## 6. Santé et environnement

- Respect du tri des déchets dans les écoles.
- Enclenchement du passage au **zéro déchet dans les écoles**, par exemple en offrant une gourde.
- **Suppression** des distributeurs de **sodas** et **sucreries** et proposer à la place une consommation saine et responsable (équitable et respectueuse de l'environnement).
- Installation de robinets inversés.
- Organisation de **séances sportives** le mercredi après-midi.

## 7. Enfants à besoins spécifiques et enseignement inclusif

- Octroi de réels moyens financiers, matériels et humains pour soutenir les établissements qui pratiquent **l'inclusion des enfants à besoins spécifiques** (HP, troubles de l'attention, sourds, PMR, etc.) dans l'enseignement tant du réseau provincial que des autres réseaux présents sur le territoire de la province.
- Favorisation du parrainage et des **formations efficaces** pour les enseignants en charge de ces élèves.

## 8. Intégration des primo-arrivants

- Amélioration de **l'accueil des primo-arrivants**, notamment en renforçant les cours de français qui leur sont destinés et prévoir de réels moyens à cet effet.
- Mise en place, comme à Bruxelles, des **classes-passerelles**.

**AXE 2 : De proposer un enseignement provincial efficace, tourné vers l'avenir, qui crée un bagage valorisant pour le jeune et en fait un acteur effectif du marché du travail de demain.**

### 1. Coopération avec le Forem et le monde des entreprises

- L'enseignement provincial doit porter une attention particulière à l'enseignement qualifiant et y augmenter le **taux de réussite**. Il est important d'identifier, avec le Forem et les entrepreneurs, les secteurs d'activité et les métiers en pénurie dans ces secteurs dans le BW.

### 2. Encourager les formations des métiers d'après-demain : filières vertes, numérique, aides aux personnes

- Les **filières vertes** (Environnement, Energie, Déchets, Développement durable) nécessitent, d'abord, un développement et, ensuite, une coopération avec plusieurs acteurs provinciaux de



l'enseignement comme le CEFA, l'IFAPME et l'enseignement de promotion sociale, mais aussi avec les écoles des autres réseaux.

- L'enseignement provincial doit soutenir les **formations à valeur ajoutée technologique** et dans les nouvelles filières vertes (bioconstruction, énergies renouvelables, développement durable, gestion des déchets, etc.) plutôt que les formations peu qualifiantes. La Communauté française doit encourager ce type de filières et les initiatives provinciales en la matière, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.
- Le **numérique** nécessite une formation continue des enseignants et donc des moyens financiers appropriés. Apprendre le codage informatique à chaque élève de l'enseignement provincial (avec le cours de technologie, par exemple).
- Les métiers **d'aide aux personnes** doivent également être valorisés au sein de l'enseignement qualifiant et professionnel.

### **AXE 3 : D'améliorer l'enseignement de promotion sociale**

L'enseignement de promotion sociale est en lui-même un enjeu majeur en Brabant wallon, avec une offre de formation très large, allant de l'alphabétisation au Master.

- Renforcer la présence de la province dans l'enseignement de **promotion sociale** pour ainsi rapprocher l'offre de formation aux besoins locaux.
- Renforcer les **partenariats** entre l'enseignement de promotion sociale et le FOREM, l'IFAPME et le monde culturel.

### **AXE 4 : Prendre soin du corps enseignant et éducatif**

#### 1. Mobilité des enseignants

- Faciliter la **mobilité inter-réseaux** des enseignants et des éducateurs.
- Créer une **plate-forme de recrutement/offres d'emplois** dédiées aux enseignants et éducateurs, tous réseaux et tous niveaux d'enseignement confondus.

#### 2. Revalorisation du métier de prof

- Organiser un système de **parrainage** entre jeunes enseignants et enseignants expérimentés.
- Réduire le nombre d'élèves par classe.

#### 3. Direction des écoles



- Eviter les nominations politiques des directeurs et directrices d'école et sélectionner sur base des compétences professionnelles les candidats à la direction des écoles.



## Chapitre 5 : Urbanisme, choisir le développement avec les acteurs du Brabant wallon

Le brabant wallon **s'urbanise fortement**. En 30 ans, on a ajouté en moyenne 60 % de surface bâtie. Et on n'y a pas créé que des logements : zones d'activité économique, développement de l'université, reconversion des friches industrielles de Clabecq ou Genappe...

Ceux qui voient encore la province comme le dortoir de Bruxelles se trompent lourdement : le Brabant wallon a une **dynamique économique et territoriale** propre, qui attire des travailleurs des autres régions du pays.

Ce développement s'est fortement appuyé sur le transport routier, et malheureusement pas assez sur les transports en commun et les déplacements doux. Aujourd'hui, en Brabant wallon, et c'est un record en Belgique, presque un ménage sur dix, en Brabant wallon, possède plus de 2 voitures. Nous comptons 222 205 véhicules pour 172 419 ménages.

Toutes les communes n'ont toutefois pas le même profil : à Ottignies-Louvain-la-Neuve par exemple, il y a plus de familles qui préfèrent d'autres modes de transport que la voiture comme le bus ou le vélo. (un tiers des familles ne possède pas de voiture). « A Lasne, par contre, 88% des habitants possèdent au moins une voiture. Et presque un ménage sur cinq (17,8%) possède plus de deux véhicules motorisés ! »<sup>4</sup> L'extension des pistes cyclables, l'amélioration de l'offre de bus, l'arrivée du RER, les voitures partagées et l'évolution des mentalités pourraient permettre de réduire la pression automobile, à moyen terme, souligne la RTBF.

Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons : **l'étendue du territoire provincial**, le fait qu'il n'est pas totalement desservi en transports en commun, mais aussi le nombre élevé de ménages à revenu confortable et le type de ménages et le lieu d'habitation (centre-ville ou village isolé, par exemple).

Ajoutons également les zones d'activité économiques qui ont notamment été développées dans des lieux quasi-uniquement accessibles en voiture, ce qui cause aujourd'hui pas mal **d'embouteillages**. Et ils ne vont faire qu'augmenter, si on en croit les projections du Bureau Fédéral du Plan : en 2008, le BFP prévoyait une augmentation du trafic automobile de 30 % pour 2030. Le Brabant wallon, congestionné, risque de perdre son attractivité, son dynamisme et tout ce qui fait la qualité de vie de la province. Il faut réagir.

Autre fait marquant, pour les particuliers, **acheter une maison** en Brabant wallon **coûte très cher**, si on compare au reste de la Wallonie. Neuf des dix communes les plus chères de Wallonie sont d'ailleurs en Brabant wallon. Et pourtant, les pouvoirs publics ont la capacité de mettre en œuvre des solutions pour rendre les logements plus accessibles.

### Le projet d'Ecolo

---

<sup>4</sup><https://www.rtb.be/article/le-brabant-wallon-record-belge-des-menages-possedant-le-plus-de-voitures-11435981>



Le développement territorial est fortement dépendant de deux types d'acteurs. D'abord, des investisseurs privés et publics qui mettent en œuvre leurs projets.

Ensuite, les pouvoirs publics, les communes et la Région wallonne, qui **délivrent les permis** et décident de l'affectation du territoire. Souvent, les communes se font concurrence et cherchent à développer leurs équipements dans une logique de compétition. Alors que la coopération pourrait permettre d'optimiser les investissements, au bénéfice de tous.

Ecolo vise donc la mise en place d'un **dialogue global sur le développement du bassin de vie** du Brabant wallon.

Nos propositions :

Partir du diagnostic territorial du Brabant wallon, compilé récemment par la Province.

Charger un « **Conseil de développement territorial** », composé paritairément de conseiller provinciaux et de représentants de la société civile, d'établir un « plan stratégique du développement territorial du Brabant wallon », sur base du diagnostic provincial.

Le Conseil de développement territorial relèverait notamment les défis suivants :

- Le maintien d'une **dynamique économique** propre au Brabant wallon
- Le **vieillessement de la population** de la province
- **L'accessibilité financière** des logements
- La perte de **biodiversité et le maillage écologique** (vert et bleu) de la Province
- La définition de **projets par territoires géographiques**, ainsi que l'adéquation et la répartition des équipements supra-communaux publics

Les principes défendus par Ecolo dans ce dialogue provincial seront les suivants :

- Réhabilitation des **zones désaffectées** et des anciens sites industriels.
- Développement de **l'activité** économique dans les **centres-villes**, notamment via des espaces de Co-working et des couveuses d'entreprises.
- Équipement des Zones d'activité économique **en transports en commun**.
- Développements **de quartiers durables** et de logements basse-énergie, situés dans des zones équipées en services (moins de « lotissements »).
- Développement des **axes de vallée**, qui favorisent la mobilité douce (par exemple, la Vallée de la Dyle).
- Amplification du **maillage cycliste** des communes de la province, via un réseau cyclable inter-village.



- Développement et maintien des équipements dans les centres de village : petits commerces, crèches, écoles, ...
- Développement des **espaces verts et de la biodiversité**, y compris dans les zones bâties.
- Mise en valeur des **cours d'eau** pour la promenade et la baignade, et de la biodiversité des zones humides.
- Construction de **logements publics** , répartis sur le territoire, notamment via l'imposition de charges d'urbanisme aux promoteurs et de plans d'investissements des sociétés de logement.
- Diversification des **modes d'habitat**, en vue d'inclure notamment les ménages aux revenus plus faibles (on pense notamment aux familles monoparentales et aux jeunes) : logement alternatif, logement public, habitat groupé, habitat kangourou, Community Land Trust, habitat léger.

Aujourd'hui, on compte ± 7.500 logements publics en Brabant wallon, c'est-à-dire 4 % du parc. C'est peu et ce chiffre va encore diminuer relativement, vu le nombre important de logements privés en projet. La grande majorité de ces logements sont concentrés en quartiers. On peut construire plus de logement public en le répartissant mieux sur le territoire, dans une logique de mixité.

- Équipement adapté au **vieillessement de la population** : adaptations PMR, mobilier urbain et équipement collectif du bassin de vie en maisons de repos, centres de jour, etc.
- Créations de zones spécifiques dédiées au **maraiçage bio**.
- Conversion des cimetières en « cimetières nature ».
- Implantation des équipements en vue de minimiser les **déplacements automobiles**.
- Développement de **l'efficacité énergétique des bâtiments** et l'utilisation de matériaux naturels, recyclés ou recyclables.



## Chapitre 6. Économie : soutenir les PME, créer des nouvelles filières, dynamiser les centres-villes et les circuits-courts

Le Brabant wallon est **attractif** : la proximité de Bruxelles, la présence de l'UCLouvain, la main d'œuvre qualifiée, la qualité de vie et le PIB/habitant élevé font du Brabant wallon une zone qui retient l'attention des investisseurs étrangers ou des autres régions du pays.

Le Brabant wallon est à la pointe en matière de **dynamisme économique**, mais on a trop longtemps laissé aller la barque avec une vision à court-terme, guidée par les opportunités du moment, sans donner des impulsions et orientations sur les filières et la localisation stratégique de l'activité. En Brabant wallon, il n'y a pas de veille stratégique pour implanter **des secteurs de pointe** et la Province connaît une grande dépendance aux activités économiques du type service, potentiellement aisément délocalisables

Dès lors, la province vit sur sa richesse et son dynamisme. Sans un sursaut et un renouveau, le Brabant Wallon risque de s'essouffler en raison, notamment du vieillissement de la population et de la trop grande unité de l'économie

Les acteurs du développement économique du Brabant Wallon doivent prendre cette réalité en compte et faire évoluer leur priorités : par exemple, l'intercommunale InBW ne peut se limiter à faciliter le transfert/déménagement d'entreprises et d'emplois, elle doit aussi développer et coordonner des projets, **initier des filières endogènes**, assurer un développement durable du territoire provincial

En outre, le territoire de la province doit être vu sous l'angle de bassin de vie et de supra-communalité afin de fédérer les idées et forces vives et d'éviter la multiplications d'activités identiques dans chaque commune.

Nous identifions différents défis à relever :

- Défi de la dépendance au pharmaceutique, et des grands groupes en général. **Le soutien aux PME/TPE doit être renforcé**, et le BW doit créer de nouvelles filières, différentes du bio-pharma.
- Défi de la **dynamisation des centres-villes**.
- La nécessité de **relocaliser les activités économiques** dans une optique de circuits courts et de réduction des distances logistiques.
- Le défi de **l'accompagnement des parcs scientifiques** et économiques existants.

### Ecolo propose

- **Au niveau des mesures globales**



- D'accompagner et renforcer le rôle de AKT BW (ex- CCI) , et dynamiser la promotion des nouvelles filières.
- De développer les **structures innovantes** qui dynamisent et renforcent les entreprises de manière à leur permettre de se concentrer sur leurs activités centrales : par exemple, les groupements d'entreprises, notamment en matières de comptabilité, d'aspects juridiques, de ressources humaines et d'informatique
- De continuer de s'appuyer sur le **pôle universitaire**, et sur l'ensemble des hautes écoles et nombreuses écoles techniques implantées dans la province.
- D'élargir l'appui aux **applications techniques/industrielles**. Diversifier sans se focaliser uniquement sur le biopharma.

➤ **Au niveau des nouvelles filières à développer en Brabant wallon**

Pour réduire la dépendance aux grands groupes, et créer et favoriser de nouvelles filières, il faut aller chercher les acteurs sans rester dans l'attentisme. Il faut s'appuyer sur les TPE et les PME qui représentent 96 % des entreprises du BW.

Par ailleurs, l'économie doit avoir une finalité sociétale, bénéficier à tous, et être respectueuse des ressources. Au-delà de la « simple » création d'emploi et de richesse, il est nécessaire de profiter du dynamisme et des atouts du BW pour développer les filières économiques les plus durables et tournées vers l'avenir :

- Economie du **partage/collaborative** (nouveaux modèles coopératifs et collaboratifs)
- Economie de la **fonctionnalité** (locations/prêts/services...plutôt que achat de biens)
- Economie **circulaire** (recyclage, écoconception, économie des ressources)
- Economie **sociale** (services aux personnes, circuits courts, modèles coopératifs).

Concrètement, nous proposons de soutenir en priorité, via des soutiens directs, indirects ou des appels à projets :

- Le secteur de la transition énergétique : **production et stockage d'énergie** durable.
- Le secteur de **l'économie collaborative et de la fonctionnalité** : les locations et prêts peuvent dans de nombreux cas remplacer l'achat systématique de biens sous-utilisés (matériel et outils de bricolage ou de jardinage p.ex.).
- Les services partagés et collaboratifs sont aussi un levier de développement des villes et villages : **mobilité partagée** (co-voiturage, location de voitures entre particuliers), circuits courts alimentaires ou tourisme partagé (location de pair-à-pair, échanges de maisons, etc.),...



- En matière de **production**, les initiatives telles que le coworking, les fab labs et repair-café, peuvent recréer un tissu professionnel de proximité.
- Le secteur de la production agricole durable : il s'agira de favoriser le passage à des modes d'exploitation plus respectueux de l'environnement et des citoyen.ne.s. En parallèle, le modèle de commercialisation doit également évoluer vers **des circuits plus courts** et des modèles coopératifs, qui seront soutenus. Concrètement, une régie agricole publique mobilisera, notamment, les terres publiques pour les louer et les faire exploiter selon un cahier des charges durable ou en favorisant les acteurs de taille « humaine ».
- Soutenir la mise en place d'un **pôle local d'échanges solidaires** à la taille de bassin de vie.
- Le **secteur de la construction et de la rénovation**, dans ses filières durables. Les enjeux en BW sont nombreux : optimisation de l'espace disponible, transformation de logements trop grands... Une zone d'activité économique sera dédiée uniquement à la construction et la rénovation, avec un focus sur le développement durable.
- Le secteur de **la revalorisation des déchets**, notamment via les ressourceries. Il n'y a actuellement pas de réseau entre les acteurs, qui sont par ailleurs souvent dans des situations précaires (spécialisation poussée, locaux précaires...). Ces opérateurs doivent pouvoir compter sur des implantations définitives et un soutien public efficace, vu le service sociétal qu'elles rendent (recyclage et insertion de travailleurs précarisés). INBW développera la collecte des encombrants sur demande, à amener directement en ressourcerie.
- Mener une politique volontariste pour héberger des entreprises actives dans le **secteur du numérique**.
- Le secteur des **services aux personnes**. Actuellement, les secteurs d'emplois liés au social et à la santé, par exemple, sont sous-représentés par rapport à la moyenne wallonne.

➤ **De booster l'activité commerciale, notamment dans les centres-villes**

Menacés par les zones commerciales décentrées, qui favorisent les grands groupes et un accroissement des déplacements en voiture, les centres-villes seront redynamisés, par une combinaison de mesures :



- Réimplanter les services publics dans les **centres**.
- Relocaliser les **centres d'entreprises** près des services existants, plus en rase campagne comme c'est trop souvent le cas.
- Mettre un focus fort sur les **commerces**, en développant et en soutenant notamment des solutions innovantes :
- Des formules souples, qui associent plusieurs commerces dans des « **halles commerciales** » coopératives, permettent aux petits commerces de se lancer, sans couler sous un loyer trop cher.
- La création d'une **Régie commerciale publique**, à l'échelle de la province ou d'un groupement de communes. Celle-ci serait habilitée à négocier avec les propriétaires de cellules vides et prendrait les risques financiers pour permettre une implantation facile des nouveaux commerces. Dans un second temps, la Régie pourrait également développer une fonction d'animation et publicitaire.

➤ **De repenser les zones d'activités économiques (zonings)**

Les zones d'activité économique doivent évoluer également : leur modèle de développement et d'aménagement ne correspond plus à la situation actuelle du BW. A l'heure actuelle, les zones d'activités économiques hébergent 34000 emplois. En gardant la même densité, les parcs existants ont encore un potentiel d'accueil de 7000 emplois (+20%). En restructurant les espaces et en flexibilisant leur utilisation, ce chiffre peut encore augmenter, sans occupation d'espace supplémentaire.

Notamment, les normes d'implantation d'entreprise de l'IBW ne laissent pas de place à de la souplesse : deux sociétés ne peuvent pas s'associer pour acheter chacune la moitié d'un terrain. On est dans une logique du lotissement, qui est obsolète. Il faut transformer les zonings existants pour les rentabiliser et y laisser de la place pour les PME.

- Des solutions de **co-construction** et de **co-location** y seront développées.
- Des **zones plus petites** seront également libérées/aménagées pour favoriser l'accueil des PME et des artisans.

- Les zonings doivent être repensés en terme de **circularité** : réseaux de chaleur, utilisation de ressources croisées, transports collectifs... doivent devenir la norme dès que cela est possible.
- Une réflexion sur la **spécialisation** de chacune des ZAE est un axe intéressant à pousser au plus vite.
- Travailler à la mise en place d'un système semblable au principe de **zone franche** pour permettre de mieux cibler le soutien aux activités économiques que nous souhaitons voir développer.



## Chapitre 7. Culture

### Pourquoi faire de la culture une priorité ?

La culture ne se limite pas à l'art ou aux divertissements : elle influence profondément notre manière de vivre. Produire, se déplacer, habiter, préserver la mémoire collective, créer des solidarités et construire un développement durable sont des actes essentiellement culturels. Pour Ecolo, la **culture est indissociable de la qualité de vie** d'une société et de ses habitants.

En Brabant wallon, la culture ne peut être réduite à une seule identité. C'est la pluralité de **ses identités culturelles** qui fait la richesse de la province. Le rôle de la Province est donc essentiel pour garantir cette diversité, tout en veillant à ce que l'accès à la culture soit équitable. En tant que pouvoir subsidiant, la Province doit continuer à soutenir les projets culturels tout en respectant la liberté de création. Il est également primordial que la culture ne soit pas perçue uniquement comme un produit à "consommer", mais plutôt comme un moyen de réflexion, de participation active et d'enrichissement personnel.

Le Brabant wallon bénéficie déjà d'une large offre culturelle, tant dans le domaine professionnel qu'amateur. Il est nécessaire de consolider cette diversité et d'encourager les citoyens de tous âges à s'y investir. La culture, ça se découvre, ça s'apprend, et elle contribue à renforcer les liens sociaux. Comment la Province peut-elle continuer à jouer un rôle moteur dans ce domaine ?

### Ecolo propose

#### 1. De favoriser la formation et la création artistique

- Dès le plus jeune âge, il est important de **sensibiliser à la culture** par divers moyens : spectacles pour jeunes publics, contes dans les crèches, animations et excursions scolaires, ou encore en renforçant le rôle des académies.
- Soutenir tant les **associations de terrain** que les centres culturels reconnus, tout en renforçant les liens entre les acteurs culturels institutionnels et les initiatives citoyennes.
- Encourager les rencontres entre les **porteurs d'identités culturelles variées** et les artisans locaux, notamment via des appels à projets de médiation culturelle et le soutien aux structures en charge de ce type de médiation.
- Appuyer les associations locales, souvent portées par des bénévoles, qui **dynamisent les villages** et inspirent la participation citoyenne.
- Inclure la **culture des migrants** pour enrichir la diversité culturelle.



- Faciliter l'accès à la culture pour les personnes porteuses de **handicaps** et soutenir les parents aidants. Il est également essentiel de valoriser les créations artistiques des personnes en situation de handicap.
- Développer des projets **d'art public** pour rendre la culture accessible à tous dans l'espace public.
- Accroître la capacité du service de **prêt de matériel** pour les événements et les activités culturelles locales.

## 2. L'enseignement provincial pour donner le goût de la culture

- Renforcer les liens entre les écoles et les acteurs culturels locaux, en intégrant des **ateliers artistiques** dans les projets pédagogiques.
- Valoriser les créations des **écoles d'art**, telles que l'IAD, ou des académies de Wavre et Braine-l'Alleud, et promouvoir des partenariats avec des artistes locaux.
- Encourager les écoles à collaborer avec les associations qui proposent des activités culturelles comme le **théâtre, la musique, ou la poésie**.

## 3. De mettre en valeur la richesse culturelle du Brabant wallon

- Mieux valoriser la **collection d'œuvres d'art** acquises par la Province, notamment par des partenariats avec des institutions comme le Musée L.
- Revoir à la hausse le budget pour l'acquisition d'œuvres d'art et investir dans des institutions locales, telles que le musée Marthe Donas, pionnière de l'art abstrait en Belgique.
- Participer activement à la **préservation du patrimoine local**, en publiant des ouvrages, organisant des circuits guidés, expositions ou concours, et en rendant les monuments remarquables plus accessibles par un fléchage clair.
- Soutenir les artistes débutants et les **innovateurs**, notamment via des parcours d'artistes et des festivals musicaux.
- Encourager le secteur du **livre et de la lecture publique**, en renforçant le réseau de bibliothèques et en poursuivant l'acquisition de publications locales, tant physiques que numériques. La dynamique autour du Prix Diagonale de la BD et du festival Nuits d'Encre doit être soutenue.

#### 4. Des lieux de culture

- Poursuivre le soutien et le développement des **structures culturelles** existantes comme le Foyer populaire du CCBW, le théâtre Jean Vilar, le Stampias, la Fondation Folon, le Monty à Genappe, la Ferme du Bièreau et le musée L à Louvain-la-Neuve, ainsi que la Chapelle Reine Élisabeth à Waterloo.
- Soutenir le musée Marthe Donas à Ittre et faire des Ateliers de La Baraque un acteur clé du **réseau culturel provincial**.
- Ouvrir les domaines provinciaux comme le Bois des Rêves et Héléciné à des **activités culturelles** porteuses de sens, plutôt que de favoriser uniquement des événements à but lucratif.
- Permettre aux associations d'accéder à des lieux publics, tels que le Hall polyvalent de Wavre, à des conditions avantageuses, afin qu'elles puissent y organiser des événements culturels et sociaux.
- Mettre en place un cadastre des lieux publics inoccupés pour les mettre à disposition du secteur culturel et des associations locales.

#### 5. Arts du spectacle et techniques de diffusion

- Maintenir l'apport provincial dans les dispositifs de **tournées** comme Arts et Vies, afin de soutenir les artistes locaux.
- Continuer à subventionner les **festivals de musique** et les tremplins pour jeunes talents.
- Apporter davantage de soutien à la **danse contemporaine**, une discipline encore trop peu valorisée en Brabant wallon.

#### 6. Soutien aux Centres culturels

- Encourager la **collaboration** entre la Province, les centres culturels locaux et le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW), en travaillant par bassins culturels pour favoriser les synergies.
- Simplifier et rendre plus transparentes les procédures d'octroi de **subsidés** aux centres culturels, tout en respectant la liberté associative et en favorisant la participation citoyenne.

## 7. De soutenir l'éducation permanente

- Renforcer le soutien à **l'éducation permanente**, en accordant des aides structurelles basées sur les résultats des études de besoins sociaux réalisées par les ASBL conventionnées.
- Encourager la **participation citoyenne** et reconnaître l'importance de l'éducation politique pour tous les citoyens.

## 8. Radio et TV locales

- Soutenir les radios et **télévisions locales** dans leur mission d'éducation permanente et d'information, tout en garantissant leur indépendance des pouvoirs publics.
- Encourager des collaborations plus étroites entre le secteur audiovisuel et les acteurs culturels locaux pour amplifier la visibilité des **créations culturelles** du Brabant wallon.



## Chapitre 9. Une province pour grandir.

En Brabant wallon, environ 70 % des habitants âgés de 15 à 64 ans sont employés. Parmi ces actifs, nombreux sont ceux qui ont des enfants. Cependant, lorsqu'on travaille, il est souvent difficile de concilier horaires professionnels et horaires scolaires. Cette situation est encore plus complexe lorsque les deux parents travaillent à temps plein ou pour les familles monoparentales. Dans ce contexte, de nombreux parents recherchent un **encadrement de qualité** pour le temps **extra-scolaire** de leurs enfants, à savoir des garderies bien organisées ainsi que des activités enrichissantes après l'école. Ces activités doivent viser l'épanouissement global de l'enfant, tant sur le plan éducatif que personnel.

Par ailleurs, **l'accueil des enfants en bas âge** (0-3 ans) est un véritable casse-tête pour de nombreux parents. Jusqu'à récemment, la capacité d'accueil du Brabant wallon avoisinait les 5 000 places, ce qui était insuffisant pour répondre aux besoins des quelque 10 000 enfants de 0 à 2,5 ans qui résident dans la province. Cela signifiait que le taux de couverture se situait autour de 50 %, un chiffre certes supérieur à la moyenne wallonne (31,3 %), mais qui laissait encore de nombreuses familles en difficulté. Face à ce manque de places, les parents sont souvent contraints de jongler avec des arrangements tels que la réduction du temps de travail, la prise en charge par les grands-parents ou encore l'arrêt de travail pour un des conjoints.

Un progrès significatif a cependant été réalisé récemment grâce à l'action de **Bénédicte Linard**, ministre de la Petite Enfance (Ecolo), dans le cadre du "**Plan Équilibre**" lancé par le Gouvernement wallon en 2022. Ce plan a permis de créer **3 568 places**, dont **412 nouvelles places en Brabant wallon**. Ce renforcement de la capacité d'accueil contribue à soulager de nombreuses familles et à mieux répondre aux besoins grandissants de la province

Un autre problème majeur reste néanmoins **l'accessibilité financière** des places d'accueil. En effet, 40 % des places disponibles ne sont pas subventionnées, ce qui implique des frais plus élevés pour les parents. Contrairement aux crèches publiques ou subventionnées, les crèches privées appliquent des tarifs fixes qui ne sont pas modulés en fonction des revenus des familles, augmentant ainsi la charge financière pour beaucoup de ménages.

### **Le projet d'Ecolo pour la petite enfance**

Face à ces enjeux, Ecolo Brabant wallon propose d'articuler son projet autour de deux axes prioritaires :



- Le développement de **garderies de qualité** et d'une offre d'activités extra-scolaires sur les sites mêmes des écoles.
- L'expansion de **l'offre d'accueil** pour la petite enfance.

### **Nos propositions**

- **Développer des garderies de qualité et l'offre extra-scolaire sur site, à l'école.** L'objectif est de faciliter la vie des parents tout en enrichissant l'expérience éducative des enfants grâce à des initiatives structurées, telles que :
- **Création d'un portail unique d'information sur l'activité extra-scolaire en Brabant wallon.** Ce portail servirait à regrouper l'ensemble des offres proposées par les associations (activités sportives, artistiques, stages de vacances...) et à diffuser une information claire et exhaustive. Cela constituerait à la fois un outil pratique pour les parents et une vitrine essentielle pour les associations, qui rencontrent parfois des difficultés à promouvoir leurs services.
- **Mise en relation des opérateurs extra-scolaires avec les écoles** pour favoriser le développement d'activités directement sur les sites scolaires. Cela aurait plusieurs avantages : renforcement du projet pédagogique des établissements, réduction de la pression sur les garderies traditionnelles, limitation des déplacements des parents, et mise à disposition de locaux et de matériel pour les associations, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pédagogiques pour les élèves.
- **Diversification de l'offre extra-scolaire en soutenant les associations :** Il s'agirait d'encourager une variété d'activités extrascolaires incluant des sports divers, des disciplines artistiques (théâtre, danse, arts manuels...), des activités culturelles (solfège, potager), ainsi que des pratiques favorisant le bien-être et le développement personnel (yoga, arts martiaux, méditation). L'objectif est d'offrir aux enfants un large éventail d'activités qui contribuent à leur développement global.
- **Mise à disposition de matériel pédagogique adéquat pour les activités extra-scolaires :** La Province mettrait à disposition du matériel spécialisé (machines à coudre, jeux coopératifs, matériel d'impression, outils divers...) par l'intermédiaire de son Service de Prêt, après consultation des associations pour identifier leurs besoins spécifiques.
- **Renforcement des écoles de devoirs :** Il s'agirait de soutenir ces structures indispensables en fournissant un appui pédagogique aux bénévoles, en leur offrant des astuces pédagogiques, des formations spécifiques et des outils adaptés aux besoins des enfants.

## **2. Développer l'offre d'accueil pour la petite enfance**

Le deuxième axe prioritaire du projet concerne l'augmentation des capacités d'accueil pour les jeunes enfants, de manière à offrir des solutions adaptées à toutes les familles.



- **Expansion de l'offre locale de crèches et de co-accueil** dans les communes les moins bien pourvues, en particulier celles situées en périphérie du Brabant wallon. L'objectif est de garantir un maillage territorial homogène et de répondre aux besoins spécifiques des zones moins desservies.
- **Soutien aux lieux d'accueil collectifs** pour qu'ils puissent obtenir une reconnaissance officielle de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), ce qui permettrait d'augmenter le nombre de places d'accueil subventionnées. Cela rendrait ces structures plus accessibles financièrement et garantirait un encadrement de qualité pour les enfants.
- **Mise à disposition de locaux communaux pour les accueillantes** : Certaines communes pourraient mettre à disposition des locaux adaptés pour permettre aux accueillantes d'exercer leur métier dans de meilleures conditions. Cela favoriserait le développement de l'accueil collectif dans des zones actuellement sous-dotées.

## Chapitre 9. Les aînés

**Le Brabant wallon – surnommée la Jeune province – est celle dont la moyenne d'âge est la plus élevée de Wallonie.**

La génération du baby-boom, née entre 1946 et 1964, atteint progressivement l'âge de la retraite. En 2024, les personnes nées en 1959 atteindront l'âge de la pension, ce qui entraîne une augmentation immédiate du nombre de personnes de plus de 65 ans. D'ici huit ans, la population des plus de 80 ans augmentera également de manière significative.

**Notre priorité est d'écouter et de respecter les choix de nos aînés.** Nous souhaitons qu'ils puissent vivre selon leurs préférences, en particulier lorsqu'ils choisissent de rester chez eux aussi longtemps que possible. Ce respect de leur volonté de maintien à domicile, tant que leur état de santé le permet, est primordial pour leur bien-être. Retarder le placement en maison de repos est non seulement un choix personnel, mais contribue également à leur qualité de vie.

### **Une diversité d'offres pour répondre à tous les besoins**

**L'écoute et le respect de leurs choix** s'accompagnent d'une offre de services diversifiée pour répondre à leurs besoins variés :

- **Le maintien à domicile** doit s'accompagner de **services** sociaux de qualité : aides familiales, services de coordination (comme l'asbl CADo), aides ménagères via les titres-services, télévigilance, repas à domicile, et bien sûr, développement et accessibilité des services de santé (kinésithérapeutes, infirmières, médecins généralistes).
- **La formule Centre de jour** gagnerait à être développée : elle permettrait aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile, pour une meilleure qualité de vie. Ce type de formule est moins coûteuse que de l'hébergement.
- **Les maisons de repos** doivent être de véritables lieux de vie où les aînés peuvent continuer à s'épanouir pleinement. À cet égard, il est important de promouvoir des modèles de gestion humaine et participative, comme le modèle « Tubbe » encouragé par la Fondation Roi Baudouin, dans les établissements actuels et futurs. Les structures d'accueil des personnes âgées sont gérées par trois secteurs d'activités à savoir le public, l'associatif et le commercial ; ce dernier pratiquant une tarification nettement plus élevée. Dès lors, les pouvoirs publics doivent s'engager et construire des maisons de repos, pour assurer leur accessibilité financière à tous.
- **Une province avec une offre socio-culturelle inclusive** est également essentielle. Nous voulons que nos aînés se sentent intégrés et valorisés au sein de la société, avec un accès

facilité à des activités culturelles comme le théâtre, des sorties, des formations, des ateliers créatifs, etc., favorisant ainsi leur participation active à la vie communautaire.

- Enfin, **encourager les solutions innovantes et diversifiées** est une priorité : résidences-services, habitat kangourou, habitat groupé intergénérationnel, centres de jour, et centres de soins de jour. Ces alternatives offrent des modes de vie adaptés aux besoins évolutifs des personnes âgées, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance à la communauté.



## Chapitre 10. Santé

### La santé en Brabant wallon : une priorité essentielle

Avec le vieillissement de la population du Brabant wallon, les besoins **en infrastructures de santé** augmentent considérablement. L'accès aux prestataires de santé, tels que les médecins généralistes, les maisons médicales et les professionnels de la santé mentale, est inégalement réparti sur le territoire. Cette situation aggrave les disparités en matière de soins, alors même que la proportion de médecins non conventionnés, pratiquant des tarifs supérieurs à ceux de l'INAMI, est bien plus élevée que dans le reste de la Wallonie.

La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie. C'est un état global de bien-être physique, mental, social et environnemental. Vivre en bonne santé, c'est avoir accès à des soins de qualité, mais aussi à un environnement sain, à une alimentation équilibrée, à des relations sociales enrichissantes, et à des activités qui donnent du sens à la vie. La santé mentale joue un rôle central dans cet équilibre. En 2018, 12 % de la population avait consommé des sédatifs (somnifères ou tranquillisants) et 8 % avait pris des antidépresseurs au cours des deux dernières semaines. Suite à la crise covid, la consommation des antidépresseurs a augmenté de 8 % chez les jeunes de moins de 20 ans en trois ans.

#### Le projet d'Ecolo : nos axes de travail pour améliorer la santé

##### 1. Renforcer l'articulation entre les besoins et l'offre en matière de santé

Pour mieux répondre aux besoins de la population et améliorer l'accessibilité des soins dans le Brabant wallon, nous proposons la création d'un **Observatoire de la Santé & du Social**. Cet observatoire, potentiellement piloté par l'ISBW (Intercommunale Sociale du Brabant wallon), aurait pour mission d'assurer une veille sur les politiques de santé en collaboration avec la Région wallonne. Toutefois, l'ISBW rencontrant des difficultés structurelles, la Province pourrait jouer un rôle de leader dans cette initiative.

En parallèle, la mise en place d'un **Relais Santé de première ligne** permettrait de :

- **Rencontrer les acteurs du terrain** : créer un groupe représentatif des utilisateurs des services de santé et les consulter régulièrement.
- **Développer une expertise** en analysant les besoins des prestataires de soins de santé pour mieux adapter l'offre.
- **Assurer la répartition** géographique de l'offre de soins pour qu'elle réponde de manière équitable aux besoins des différentes communes.



- **Évaluer l'impact des politiques de santé** sur le terrain pour ajuster les actions.

## **2. Lutter contre l'isolement des aînés et promouvoir une politique dédiée**

Le Brabant wallon est la province la plus âgée du pays, mais elle ne dispose d'aucune politique spécifique pour les aînés. Un des problèmes majeurs auxquels nos aînés sont confrontés est l'isolement social, qui affecte gravement leur santé.

Notre priorité est de **sortir les aînés de leur isolement** et de créer des liens sociaux qui améliorent leur bien-être. Pour cela, nous voulons :

- **Soutenir les initiatives associatives** déjà actives sur le terrain, telles que *Bras Dessus-Bras Dessous* et *Hestia*, par des budgets participatifs.
- **Encourager les pouvoirs locaux** à s'impliquer davantage dans la politique des aînés en développant des solutions locales pour combattre l'isolement.
- Permettre aux **CPAS** de jouer un rôle clé en prenant le relais là où c'est nécessaire pour offrir un soutien personnalisé aux personnes âgées.

## **3. Promouvoir un environnement propice à la santé**

Pour garantir une bonne santé à tous les habitants du Brabant wallon, il est essentiel de créer un environnement sain qui favorise un mode de vie actif et équilibré. Ecolo propose de :

- **Encourager l'activité physique** : inciter les citoyens à bouger plus et à intégrer davantage de marche dans leur quotidien.
- **Réduire l'exposition aux pesticides/PFAS**, encourager les pratiques agricoles biologiques, développer des cantines bio.
- **Améliorer l'alimentation** : promouvoir une alimentation saine et bio, notamment à travers des cantines scolaires et dans les maisons de repos.
- **Respirer un air sain** : augmenter les espaces verts dans les zones urbaines et promouvoir des zones zéro tabac.

**4. Soutenir les services de santé mentale : renforcer les services en périphérie, soutenir des pratiques innovantes en lien avec la nature, et développer un programme de lutte contre le burn-out et la fatigue chronique.**



5. Soutenir la première **ligne médicale** : **lutter contre la pénurie de médecins généralistes en facilitant leur installation, développer des maisons médicales pluridisciplinaires, et mettre en place des incitants pour les jeunes médecins.**

6. **Nous voulons mettre 600 bancs publics dans les communes.** Nous proposons de permettre aux personnes âgées (notamment) de faire leurs courses à pied, ou une promenade dans leur village en mettant des bancs publics près des commerces ou des centres de ville/village pour faciliter les déplacements à pied et la cohésion sociale.

7. Implanter une nouvelle infrastructure hospitalière **dans l'est du Brabant wallon pour répondre aux besoins de cette région en pleine croissance.**

